



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 13 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 06/11/2023

Date d'affichage : 23/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le treize novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Étaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – C. AMAROT-HOUSSARD – S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : M. Y. TESTON a donné pouvoir à T. SEGUIN – M. S. LAMBERT a donné pouvoir à P. PARISOT – M. O. HOUILLOIN a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – Mme M. HEQUET a donné pouvoir à A. IPPONICH - M. Q. COUVREUR a donné pouvoir à G. BRIOT

Absents : Mme M. BONNET – M. P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/11/75

Élévateur salle des fêtes – modification du plan de financement

Suite à des contraintes sécuritaires et techniques, l'élévateur sera installé à l'extérieur.

Le coût en est donc modifié. Le dossier technique est annexé au présent rapport. Il convient donc de modifier le plan de financement.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses 115 200 € HT

Recettes

- DETR : 46 080 € HT

- Département/Soutien à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments publics : 20 000 € HT

Autofinancement : 49 120 € HT

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 9 ABSTENTIONS (Messieurs RANOUX, SEGUIN, TESTON et COUVREUR et Mesdames GRANDJEAN, SALVI, TETOT, HOTTINGER et LUPFER), 6 voix CONTRE (Messieurs KIFFER, PARISOT, IPPONICH, LAMBERT et Mesdames HEQUET et AMAROT-HOUSSARD) et 10 POUR :

- APPROUVE le projet d'installation d'un élévateur à la salle des fêtes,
 - AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 40% soit 46 080 € HT,
 - AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre du Soutien à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments publics,
 - APPROUVE le plan de financement ci-dessus,
 - S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait obtenue au titre des subventions.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

